

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 5 - 31

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30 SEP. 2020

ID : 085-200023778-20200924-DL_2020_5_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la salle du golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à l'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry FAVREAU, Christine BERNARD, Laurent BOUDELIER

Pouvoirs : Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Michel REMAUD / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU

Madame Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

**Renouvellement de la convention d'objectifs avec
l'Office de Tourisme du
Pays de St Gilles Croix de Vie**

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30 SEP. 2020

ID : 085-200023778-20200924-DL_2020_5_31-DE

Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs à conclure avec l'Office de Tourisme du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

**Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu la délibération du 21 octobre 2009 décidant la création de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la forme d'un établissement public industriel et commercial,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la nouvelle convention d'objectifs à conclure avec l'Office de Tourisme du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 SEP. 2020
- de l'affichage le : 30 SEP. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 30 SEP. 2020

**Givrand, 29 septembre 2020
Le Président,**

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.